

Cotisation annuelle

Le montant de votre cotisation (valable pour l'année civile) dépend du nombre de vos salarié.e.s en équivalent temps plein (hors salariés en insertion dans les SIAE), tous établissements confondus, au 01/01/21 :

- ☐ 50 € pour les structures ayant entre 0 et 1 salarié.e ETP
- ☐ 100 € pour les structures ayant entre 2 et 9 salarié.e.s ETP
- ☐ 200 € pour les structures ayant entre 10 et 49 salarié.e.s ETP
- ☐ 300 € pour les structures ayant entre 50 et 99 salarié.e.s ETP
- ☐ 500 € pour les structures ayant entre 100 et 299 salarié.e.s ETP
- ☐ 700 € pour les structures ayant 300 salarié.e.s ETP ou plus

Mode de paiement : ☐ espèces ☐ chèque bancaire ☐ virement

La Charte d'accueil des publics en insertion dans les lieux culturels rappelle le fonctionnement de TÔT OU T'ART et de l'ensemble des acteurs.trices de son réseau. Elle tient lieu de convention entre votre structure et TÔT OU T'ART.

☐ J'atteste avoir pris connaissance et signé.e la Charte d'accueil des publics en insertion dans les lieux culturels et souhaite faire adhérer à TÔT OU T'ART la structure que je représente pour l'année 2021.

☐ Afin d'être en conformité avec les nouvelles normes RGPD, j'autorise l'association TÔT OU T'ART à utiliser les données recueillies ci-dessus dans le cadre de ses missions.

Fait à :, le

NOM et signature du représentant légal :

>> Merci de nous retourner cette fiche adhérent remplie, corrigée et signée à contact@totoutart.org. <<

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au réseau de TÔT OU T'ART. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à TÔT OU T'ART, 10 rue du Hohwald, 67000 STRASBOURG – 03 88 13 43 30 – contact@totoutart.org.